

## AAPG2018: Préparation de votre proposition détaillée

	JCJ	PRC	PRCE	PRCI
Préparation	<b>Formulaire à compléter en ligne:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Identité du projet</li> <li>△ Acronyme, comité d'évaluation, instrument de financement et coordinateur scientifique sont obligatoirement identiques à ceux choisis en étape 1</li> <li>● Identification du / des partenaire(s)</li> <li>△ Penser à compléter l'identifiant RNSR pour les organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche disposant de cet identifiant / le numéro SIRET et les effectifs pour les sociétés commerciales</li> <li>● Identification du / des responsable(s) scientifique(s) et adresse(s) de réalisation des travaux</li> <li>● Données administratives et financières par partenaire et par poste de dépense</li> <li>● Résumés scientifiques Fr/Eng</li> <li>△ Ces résumés ont vocation à être rendus publics sur le site de l'ANR en cas de sélection du projet pour financement. Aussi, n'y introduisez aucune information pouvant entraver l'éventuel dépôt ultérieur d'un brevet</li> <li>△ Aucun ajout possible de demande de labellisation par un pôle de compétitivité en étape 2</li> </ul>			
	Engagement de chaque responsable scientifique de chaque partenaire <b>solicitant une aide</b> sur le fait que sa hiérarchie et les personnes habilitées à engager juridiquement l'établissement gestionnaire de l'aide ou leurs représentants ont donné leur accord à la démarche de dépôt en cours (case à cocher en ligne)			
	<b>Document scientifique - 20 pages maximum</b> en format pdf: Doit apporter les éléments nécessaires à son évaluation selon les critères d'évaluation définis et par conséquent, suivre le plan suivant: <ul style="list-style-type: none"> <li>● Contexte, positionnement et objectif de la proposition</li> <li>● Organisation du projet et moyens mis en oeuvre</li> <li>△ (1) Détailler l'échéancier des différentes tâches et livrables; illustrer par un digramme de Gantt ;(2) détailler et justifier par grands postes de dépenses les dépenses de chaque partenaire, en cohérence avec les informations complétées sur le site de soumission et en conformité au règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR</li> <li>● Impact et retombées du projet</li> <li>● Bibliographie</li> </ul>			
	Annexe autorisée <b>uniquement</b> pour fournir les CVs du coordinateur (français et étranger dans le cas des PRCI) et des responsables scientifiques des autres partenaires ( <b>document unique au format PDF, CVs devant suivre le modèle donné sur la page dédiée de l'AAPG2018</b> ). Toute autre information introduite dans cette annexe ne sera pas prise en compte par le comité d'évaluation scientifique.			
	Insertion dans l'annexe des justificatifs de dérogation en cas de date de soutenance antérieure au 1er janvier 2007			
	Rédaction en anglais fortement recommandée dans la mesure où l'évaluation peut faire intervenir des personnalités non-francophones			Rédaction en anglais très fortement recommandée dans la mesure où l'évaluation est menée dans le cadre d'une collaboration bilatérale avec une agence étrangère
	<b>Guide du déposant 2018:</b> <a href="http://www.agence-nationale-recherche.fr/fileadmin/aap/2018/aapg-anr-2018-guide-deposant.pdf">http://www.agence-nationale-recherche.fr/fileadmin/aap/2018/aapg-anr-2018-guide-deposant.pdf</a> <b>Trame de la proposition, en français et en anglais et modèle de CV</b> <a href="http://www.agence-nationale-recherche.fr/suivi-bilan/historique-des-appels-a-projets/appel-detail1/appel-a-projets-generique-2018/#telechargement">http://www.agence-nationale-recherche.fr/suivi-bilan/historique-des-appels-a-projets/appel-detail1/appel-a-projets-generique-2018/#telechargement</a>			
	<b>Eligibilité</b> Invitation à soumettre une proposition détaillée			
	Caractère complet de la proposition à la date et heure de cloture de la soumission: <b>27 mars 2018, 13h (heure de Paris)</b>			
	Une seule proposition par coordinateur scientifique en réponse à l'appel à projets générique Un même coordinateur scientifique ne peut pas assurer la coordination de plusieurs pré-propositions ou propositions complètes, tous instruments de financement confondus, <b>y compris si la pré-proposition n'a pas été retenue à l'issue de l'étape 1</b> Un coordinateur ne peut être impliqué dans plus de trois propositions Un chercheur ne peut être impliqué comme coordinateur ou responsable scientifique de partenaire dans plus de 3 propositions soumises dans le cadre du Plan d'action 2018. Un chercheur peut donc être au plus : i) une fois coordinateur et deux fois responsable scientifique d'un partenaire, ou ii) trois fois responsable scientifique d'un partenaire, <b>tous appels confondus, y compris si la pré-proposition n'a pas été retenue à l'issue de l'étape 1</b> Caractère unique de la proposition Une proposition ne peut être semblable en tout ou partie à une autre proposition soumise à un appel en cours d'évaluation (tous appels à projets confondus, toutes étapes d'évaluation confondues) ou ayant donné lieu à un financement Présence d'au moins un partenaire "organisme de recherche public" ou assimilé, français			
Conformité à la pré-proposition la proposition détaillée doit décrire le même projet que celui présenté dans la pré-proposition. Instrument de financement et coordinateur sont obligatoirement les mêmes. Toute autre modification doit donner lieu à justification en introduction du document scientifique.			Identification de 2 coordinateurs scientifiques, l'un français et l'autre du pays concerné par l'accord bilatéral	
Thématiques soutenues par d'autres organismes de financement Thématique de la proposition ne recouvrant pas des thématiques d'autres agences de financement (notamment ANRS et INCa)			Soumission simultanée au sein de deux agences de financement	
Qualification de jeune chercheur(e) △ Justificatif dérogatoire à fournir si thèse soutenue avant le 1er janv 2007			Eventuels critères d'éligibilité fixés par l'agence étrangère	
<b>L'inéligibilité d'un projet peut être déclarée à tout moment du processus</b> <b>Guide du déposant 2018:</b> <a href="http://www.agence-nationale-recherche.fr/fileadmin/aap/2018/aapg-anr-2018-guide-deposant.pdf">http://www.agence-nationale-recherche.fr/fileadmin/aap/2018/aapg-anr-2018-guide-deposant.pdf</a> <b>Annexe spécifique à chaque collaboration PRCI:</b> <a href="http://www.agence-nationale-recherche.fr/suivi-bilan/historique-des-appels-a-projets/appel-detail1/appel-a-projets-generique-2018/#telechargement">http://www.agence-nationale-recherche.fr/suivi-bilan/historique-des-appels-a-projets/appel-detail1/appel-a-projets-generique-2018/#telechargement</a> <b>Annexe pour projet de recherche translationnelle en santé:</b> <a href="http://www.agence-nationale-recherche.fr/suivi-bilan/historique-des-appels-a-projets/appel-detail1/appel-a-projets-generique-2018/#telechargement">http://www.agence-nationale-recherche.fr/suivi-bilan/historique-des-appels-a-projets/appel-detail1/appel-a-projets-generique-2018/#telechargement</a>				
Budget	L'ANR n'alloue <b>pas d'aide d'un montant inférieur à 15 000€</b> par partenaire			
	Salaire du JC non éligible au financement ANR	Possibilité de tester en ligne l'éligibilité de l'entreprise partenaire à un financement ANR △ Dans le cadre des projets PRCI, la possibilité de participation d'une entreprise dépend de la collaboration envisagée (cf. annexe spécifique à chaque collaboration PRCI)		
	1 seul partenaire bénéficiaire			
	Décharge d'enseignement éligible au financement ANR			
<b>Page dédiée au règlement relatif aux modalités d'attribution:</b> <a href="http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF">http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF</a>				

△ Ce document ne peut se substituer à une lecture attentive de l'ensemble des documents de référence disponibles sur le site de l'ANR